RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-CHAMP-40-20120912
Date de publication : 12/09/2012
Date de fin de publication : 06/07/2016

BIC – Champ d'application et territorialité - Location en meublé

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux
Champ d'application et territorialité
Titre 4 : Location meublée

1

Le présent titre présente les règles applicables aux locations en meublé.

Le premier chapitre précise le périmètre de la location en meublé et définit les critères permettant de distinguer les locations exercées à titre professionnel de celles qui ne le sont pas (Chapitre 1, cf. BOI-BIC-CHAMP-40-10).

Le second chapitre présente le régime fiscal des locations meublées en distinguant les règles applicables aux locations exercées à titre non professionnel de celles applicables aux locations exercées à titre professionnel (Chapitre 2 , cf. BOI-BIC-CHAMP-40-20).

ISSN : 2262-1954
Exporté le : 16/07/2025
https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3273-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-CHAMP-40-20120912